

Dossier spécial

Commémoration de la crue de décembre 1993

» Sommaire

- p.1** Éditorial
- p.2** La formation de la crue
- p.3** Témoignage de deux sinistrés
- p.4** Témoignage de M. BAZIN
- p.5** Les dégâts de la crue de 1993
- p.8** Témoignage de Mme DOBEL
- p.9** La crue de 1993, une impulsion nouvelle pour l'Entente Oise-Aisne
- p.10** Témoignage de M. DUNGLAS
- p.11** Témoignage de M. HUBERT
- p.12** La commémoration de la crue
- p.13** Nos projets
- p.16** Informations sur les travaux en rivières domaniales non navigables



» Éditorial

La mémoire du risque est essentielle pour faire prendre conscience aux élus et acteurs locaux, mais également à la population qui réside dans les zones concernées, que nous ne sommes jamais à l'abri d'un évènement, et ce quelles que soient les préventions et actions engagées.

S'agissant du risque inondation, et particulièrement sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne, territoire de la compétence de l'Entente, nous avons connu plusieurs crues importantes au cours des 20 dernières années (1993 – 1995 – 2001). Nous pourrions penser qu'elles soient collectivement encore présentes à l'esprit de tous tant elles ont frappé les populations dans leur vie quotidienne, qu'elles ont engendré de dégâts sur les biens privés et publics et qu'elles ont eu d'impact sur l'économie.

La crue de décembre 1993 fut la première de notre histoire récente et nous avons pensé utile, 20 ans après, d'en rappeler les effets à partir de témoignages et d'informations concrètes.

Les témoignages montrent combien il est important de savoir se préparer à la crue, que les politiques publiques ne peuvent s'en exonérer, que les élus locaux doivent intégrer le risque dans la politique qu'ils mènent en matière d'urbanisation, qu'ils doivent préserver les zones d'expansion et ne pas vouloir à tout prix construire dans les zones inondables.

A l'image des plans mis en œuvre par l'Entente Oise-Aisne, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) doivent pour leur part s'engager dans des programmes d'actions visant à réduire les impacts des fortes crues. Ces plans se déclinent en de multiples actions : « actions milieux » parce qu'une bonne gestion des cours d'eau contribue à la maîtrise du risque, « actions de protection rapprochée » des zones les plus urbanisées et enfin « actions sur l'aléa », c'est-à-dire réalisation d'ouvrages écrêteurs destinés à stocker des masses d'eau pour limiter les débordements. L'Entente s'y consacre fortement depuis la crue de 1993 et le rapport de l'ingénieur Jean Dunglas évoqué dans ce document.

Soyons toutefois conscients que ces actions ne pourront annuler le risque comme le croient malheureusement une part non négligeable des populations vivant en zone inondable.

Actuellement, la France élabore la Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation (SNGRI), décline la Directive inondation (DI) sur les Territoires à Risque Important (TRI) et toutes actions qui visent à cette prise de conscience et à la détermination d'actions à engager sur l'ensemble des bassins versants à partir d'objectifs partagés. L'Entente Oise-Aisne y est totalement associée.

Un regret cependant, la décision du gouvernement d'avoir transféré aux communautés de communes et d'agglomération, dans le cadre de la loi MAPAM (Modernisation de l'Action territoriale Publique et d'Affirmation des Métropoles), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mettant en péril les actions engagées depuis de nombreuses années par les syndicats de rivière et les EPTB à l'échelle des bassins versants.

Comme si l'eau connaissait les limites administratives des collectivités !

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

La formation de la crue

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA CRUE

(Source : Hydratec, Analyse de la crue de décembre 1993 - Elaboration de propositions d'actions pour l'Entente, Août 1995)

La fin de l'année 1993 fut marquée par une série d'inondations sur le territoire et dans d'autres pays (la Belgique, ...). Les cours d'eau du Sud-Est et de l'Est de la France, dont ceux du bassin versant de l'Oise, sont sortis de leurs lits et ont inondé pendant plusieurs jours les habitations de riverains qui étaient au cœur des préparatifs de Noël.

Décembre 1993 a été un mois doux, peu ensoleillé et très pluvieux. Trois périodes de pluies ont été à l'origine de cette crue :

- ♦ **une phase préalable**, du 1^{er} au 18 décembre : les pluies, abondantes et supérieures à la normale, ont provoqué la saturation des sols, déjà considérablement arrosés en début d'automne. Une petite crue, vers le 15 décembre, a fait monter les niveaux de l'Aisne à Vouziers, et ceux de l'Oise à Condren. Les niveaux ne sont pas ou peu redescendus par la suite. La pluie a persisté. La saturation des sols a provoqué un ruissellement qui a alors alimenté les rivières. L'Aisne et l'Oise ont débordé en plusieurs endroits au même moment.
- ♦ **une phase initiatrice** : de fortes précipitations ont déclenché la crue entre le 19 et le 20 décembre.
- ♦ **une phase finale de précipitations** qui a accompagné la pointe de crue : quatre jours pluvieux ont suivi. Il a donc plu par endroits pendant le passage de l'onde de crue, renforçant celle-ci (Rehethel). Sur l'Oise, la pointe de crue

a atteint Hirson le 21 décembre, Origny-Sainte-Benoîte le 22, Condren le 23 et Sempigny le 24. Sur l'Aisne, le pic de crue passa Vouziers le 21 décembre, Pontavert le 24 et Soissons le 26. Le pic atteignit Creil le 29 et Pontoise le 31. Généralement, la crue de l'Oise arrive au confluent avant celle de l'Aisne.

QUELQUES DÉFINITIONS :

Crue/Inondation : la différence

La crue correspond à l'augmentation rapide et temporaire du débit (quantité d'eau s'écoulant en un temps et en un point donné d'un cours d'eau), se traduisant par une montée des eaux.

L'inondation correspond au débordement de la rivière dans son lit majeur, sur les terrains alentours.

Pointe de crue/onde de crue : La pointe de crue correspond au débit le plus haut atteint par une crue. L'onde de crue correspond à la propagation de la crue, résultant d'une montée du débit jusqu'à un maximum (la pointe de crue), suivie d'une baisse.

Période de retour :

La période de retour d'une crue est liée à la probabilité qu'une crue se produise dans l'année. Ainsi, une crue de période de retour de 10 ans a une chance sur dix de se produire dans l'année, une crue de période de retour 100 ans, une chance sur 100. Plus la période de retour est importante, plus les dégâts occasionnés par cette crue le sont également.



Interviews :

TÉMOIGNAGE DE DEUX SINISTRÉS DE LA CRUE DE DÉCEMBRE 1993, RÉSIDANT TOUS LES DEUX À LONGUEIL-ANNE (60) : M. PATRICK DUPRESSOIR ET M. X (QUI PRÉFÈRE GARDER L'ANONYMAT)

M. X : J'ai grandi au bord de l'Oise. Quand il pleuvait beaucoup, ma grand-mère, je m'en souviens, se levait la nuit pour voir si l'eau ne montait pas trop.

J'ai pris des mesures pour que ma maison soit « résiliente » : mon chauffage est à hauteur, le compteur électrique adapté. En cas de crue, il y a de l'eau dans le sous-sol et autour de la maison. Pour la crue moyenne, je ne fais même plus de déclaration aux assurances.

La crue de décembre 93 a marqué parce qu'elle était très rapide, très brutale. Les niveaux ne voulaient rien dire pour les gens. Le maire en personne est passé alerter les riverains. Cela a été un élément déclencheur pour certains. Moi, je savais que l'inondation serait importante. Dès que la mairie m'avait appelé et donné le niveau à Venette, j'ai su. Au début, on tourne en rond. On ne sait par quel bout prendre le problème : Comment je fais ? Comment je m'organise ? Nous avons alors appelé les membres de la famille pour qu'ils viennent nous aider à emballer, déplacer et mettre en hauteur les meubles avec les parpaings déposés par la mairie.

Et puis, nous sommes partis le 24 décembre au soir, avec le dernier transport des personnes évacuées. Je ne peux pas oublier le sapin de Noël du voisin flottant sur l'eau. Nous avons quitté la maison pendant plusieurs semaines. Au retour, il a fallu nettoyer toute cette boue à grands jets d'eau. Au bout de 5-6 mois, après avoir évacué l'humidité, nous avons pu redescendre nos affaires.

Vivre au bord de la rivière, c'est accepter de vivre avec ce risque inondation. Une inondation, c'est un traumatisme pour les riverains. Les femmes, qui se sont approprié leur intérieur, sont fortement marquées par cette expérience. De mi-décembre à mi-avril, nous ne partons pas ou pas très loin. Je me connecte à Vigicrues régulièrement.

M. DUPRESSOIR : Il y a plus de vingt ans, avant d'acheter ma maison, je m'étais renseigné auprès des voisins sur le risque d'être inondé. Selon eux, l'eau ne montait jamais bien haut.

En décembre 93, au début de la montée des eaux, je n'y croyais pas et jusqu'au dernier moment, je n'y croyais pas. On se dit que, tout au moins, cela ne montera pas dans la maison. Quand l'eau a atteint la route, les gens originaires du secteur se sont activés et m'ont dit : « C'est sérieux, il va falloir évacuer peut-être... ». La mairie distribuait des parpaings. Après un moment d'hésitation, il a fallu tout déménager dans l'urgence, en moins d'une journée et tout monter à l'étage, alors que nous avons invité la famille à réveillonner à la maison. Heureusement, les voisins étaient là pour aider. C'est dans ces moments-là qu'on réalise ce qu'est la solidarité. Le choix de rester s'est fait pendant le déménagement.

Avec ma femme, nous avons passé notre première nuit à l'étage. Je me réveillais sans cesse pour descendre voir où en était le niveau. Je m'étais construit mes repères de niveaux d'eau. Nous avons pris la décision de rester, pour protéger notre maison et nos biens, par crainte de laisser la maison ouverte sans surveillance. Nous avons un groupe électrogène. Pendant un mois, nous avons donc campé à la maison en nous adaptant à la situation. Au bout de quelques jours, il a bien fallu reprendre le travail, se déplacer en barque pour y aller.

À la décrue, nous étions soulagés : enfin, l'eau partait, sortait de notre maison. Nous nous sommes attelés à la tâche pour revenir rapidement à la normale mais le nettoyage et le séchage ont pris du temps. En effet, on ne peut pas remettre ses affaires en place dès que l'eau est partie. Et puis, un petit moment se passe avant de redescendre ses affaires quand on ne connaît pas le fonctionnement de la rivière : est-ce qu'elle ne va pas revenir ?

C'est une expérience très enrichissante mais anxiogène. Nous entendons l'eau, les courants... Il a fallu que nous vivions cette expérience pour pouvoir accepter de vivre avec ce danger qui dort et donc de rester ici. Rester supposait faire des travaux d'adaptation, de « résilience » qui ne correspondaient pas aux travaux que nous avions projetés au moment de l'achat.

Après 93, nous nous sommes dits : « C'est bon, nous sommes tranquilles, nous l'avons eue, la grande crue ! ». Puis, la crue de 95 est arrivée... Plus forte... Nous sommes restés encore une fois. Les gestes ont été plus automatisés, la logistique était maîtrisée. Nous avions gardé les parpaings. L'après 95 a été plus mal vécu que l'après 93, avec un épuisement psychologique très fort.

Quand on n'est pas natif d'ici, que l'on n'a pas reçu cette éducation au risque, c'est un questionnement fort de vivre dans des zones inondables, surtout une fois que l'on a vécu une crue. On vit toujours dans la crainte, dès que l'on a des mois extrêmement pluvieux. À chaque fois qu'il y a une annonce de crue, il y a cette période difficile d'incertitude : est-ce que l'eau va rentrer ou non ?



TEMOIGNAGE D'UN ÉLU LOCAL : M. ARNAUD BAZIN (PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE, ANCIEN MAIRE DE PERSAN)

Quelques mois après les crues de décembre 1993 et janvier 1995, quelles mesures au niveau communal ont été prises pour permettre, d'une part, le retour à la normale et d'autre part, améliorer la résilience de la commune ?

J'ai été élu Maire de Persan en juin 1995, après ces deux épisodes de crues qui ont fortement touché la commune. L'année 2001 a également été marquée par une crue d'importance similaire. Toutefois, les services municipaux et les habitants ont développé, entre les épisodes de 1995 et 2001, une vraie « culture de l'inondation » qui a permis de mieux faire face, même si certains dégâts n'ont pu être évités.

Persan a anticipé le Plan Prévention du Risque Inondation (PPRI) adopté en 1998, dès l'adoption du Plan d'Occupation des Sols (POS) un an plus tôt, en prenant d'ores et déjà en compte les contraintes liées au risque inondation.

En plus des mesures contenues dans le POS, la ville a engagé un vaste programme de travaux sur le réseau des eaux usées et pluviales, en construisant un poste anti-crue pour retarder l'inondation et évacuer plus rapidement les eaux.

Ces mesures concrètes ont répondu à la demande des riverains et ont accompagné celles prises en matière d'urbanisme. Ainsi, les conséquences de la crue de 2001 ont été moindres car le temps de submersion a été réduit.

Par ailleurs, Persan a adopté un Plan Communal de Sauvegarde dès l'apparition de la loi, en août 2004, pour organiser la gestion de crise lors d'une prochaine crue alors que cette mesure reste à instaurer dans de nombreuses communes.

Quelle est votre perception de la gestion du risque inondation en tant que Président du Conseil général du Val d'Oise ?

L'absence d'une crue majeure depuis 2001 a probablement fait oublier que l'Oise, malgré son aspect paisible, pouvait devenir une rivière destructrice et fait perdre en partie cette « culture de l'inondation ».

Il est vrai que ce risque diminue grâce à la construction d'ouvrages, comme le barrage de Longueil Sainte Marie par l'Entente Oise-Aisne qui en assure aussi le fonctionnement. L'impact économique d'une inondation majeure comme en 1993 et 1995, est aujourd'hui bien chiffré et les travaux de prévention représentent un investissement financier conséquent certes, mais modéré au regard du coût d'une inondation.

Si nous ne voulons pas mettre en danger le tissu économique, la population et les services associés, les PPRI ne doivent pas être affaiblis.

Le rôle du Conseil général dans la gestion des inondations ?

Le Conseil général participe à hauteur de 350 000 euros annuels au financement de l'Entente Oise-Aisne pour les travaux et études sur le bassin versant.

Au-delà de la gestion du risque inondation via l'Entente, le Conseil général référence l'ensemble des réseaux routiers, des établissements d'accueil d'urgence ou recevant les publics vulnérables que la loi lui a confiés : personnes âgées et personnes



handicapées, dans le but de repérer ceux qui pourraient être concernés par le risque inondation. Il définit des procédures de gestion de crise pour les collèges et l'ensemble des établissements sociaux exposés. De plus, par le SDIS et la responsabilité partagée avec le Préfet de son pilotage, le Conseil général mobilise aussi ses moyens sur les actions directes en cas de crise.

Les crues ont un impact bien plus large qui dépasse les secteurs inondés. Cette réflexion est prise en compte dans l'élaboration des stratégies de lutte contre les inondations et de l'élaboration du plan ORSEC.

Quelle est la perception du partenariat avec l'Entente ?

L'Entente Oise-Aisne est un acteur incontournable et précieux pour notre département dans le cadre de la prévention et de la gestion du risque inondation et permet d'avoir une gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

L'Entente Oise-Aisne a été désignée co-animateur du territoire à risque important pour le risque inondation vallée de l'Oise. Elle permet, en partenariat avec le syndicat mixte des berges de l'Oise dont le Conseil général est financeur à 50%, d'élaborer localement la stratégie de lutte contre les inondations. Cette stratégie se fait en concertation avec l'ensemble des communes concernées par le PPRI de la « vallée de l'Oise » et permet une sensibilisation partagée face aux enjeux en cas de crue.

Le partenariat fort entre nos structures permet d'avoir notamment une position conjointe concernant des projets tels que MAGEO porté par VNF mais aussi de soutenir des démarches telles que NATURA 2000 sur l'amont du bassin de l'Oise.



Valmondois

Les dégâts de la crue de décembre 1993

DES DÉGÂTS ESSENTIELLEMENT URBAINS...

... Sur les activités humaines et socio-économiques :

La crue de décembre 1993 n'a fait l'objet d'aucun bilan de dommages. Toutefois, plusieurs documents, à savoir les rapports des services de la protection civile, de la Commission installée par l'Assemblée nationale* en mai 1994, de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, de la cellule de crise économique du département de l'Aisne, permettent d'avoir un ordre de grandeur des dégâts.

Dans le département de l'Oise, il y a eu 2 370 personnes évacuées et 30 entreprises (4 500 employés) fortement touchées.

Dans celui du Val d'Oise, il y a eu 1 500 pavillons inondés, 974 personnes évacuées, 551 personnes au chômage technique.

Dans l'Aisne, plusieurs centaines de personnes ont été évacuées. Affectée par le débordement du canal de navigation et envahie par les eaux de l'Oise en amont de la ville, Chauny

a été la commune la plus impactée du département.

Dans celui-ci, la cellule de crise économique, composée de représentants des différents services de l'État et du département, des chambres consulaires, des assurances et de la Banque de France, a dressé un bilan des dégâts de plus de 97 millions d'euros, dont plus de 76 millions pour l'industrie, plus de 14 millions pour le commerce et l'artisanat et plus de 6 millions pour l'agriculture.

Les dégâts ont été d'autant plus importants pour les commerçants que la crue est survenue à une période de l'année qui représente une part non négligeable du chiffre d'affaires, avec un niveau de stock élevé. La remise en état des sites de production s'est traduite par plus de 25 000 heures de chômage pour plus de 600 salariés. Les indemnités d'assurance n'ont pas couvert les pertes d'exploitations ou se sont avérées insuffisantes avec l'application du taux de vétusté. Des marchés ont également été perdus.

Estimation des dégâts (d'après Hydratec et J-Yves BONNARD)

	Habitations inondées	Personnes évacuées	Activités économiques touchées	Salariés touchés	Etablissements publics touchés
HIRSON		55 personnes évacuées	8 entreprises	187 salariés	
GUISE	391 habitations		74 commerces et artisans / usine	180 salariés	11 bâtiments publics, 2 écoles
LA FERRE		500 évacuations			Hôpital de la Fère (177 lits)
CHAUNY	+ 500 habitations	1800 à 2000 évacuations	70 entreprises, commerces et artisans		
COMPIEGNE			25 entreprises touchées		
LONGUEIL-ANNEL	60 pavillons		5 entreprises		
PONT-STE-MAXENCE	200 habitations				
MARLE	394 habitations	118 personnes évacuées	Zone industrielle inondée		
ATTIGNY	50 maisons inondées		3 entreprises et commerces		
RETHEL	160 maisons inondées	180 personnes évacuées	14 entreprises inondées	120 salariés	
VIENNE-LE-CHATEAU			1 entreprise	300 salariés	

* Rapport de la Commission d'Enquête sur les causes des inondations et les moyens d'y remédier, remis au Président de l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1994 - <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r10-1641-1.asp>



Usine Roussel
UCLAF
30/12/1993

◆ ... sur les réseaux :

Les conséquences de l'interruption des **réseaux électriques** ont été très importantes, privant ainsi des milliers de foyers d'éclairage, de chauffage, d'eau chaude en pleine période hivernale (700 foyers sur le Compiégnois) et des entreprises de l'utilisation de leurs outils de production (Zone industrielle de Compiègne-Nord).

Le **réseau téléphonique** a également été mis en péril : la centrale téléphonique de France Télécom, à Margny-lès-Compiègne, a fait l'objet d'une intervention continue afin de maintenir hors d'eau ses installations électriques. Malgré ces dispositions, une partie du Compiégnois fut privée de téléphone, un câble souterrain ayant été endommagé par l'eau.

Le **réseau d'assainissement** a subi des dégâts, par effet de vases communicants : des stations d'épuration (Thourotte), des réseaux d'assainissement (Margny-lès-Compiègne) n'ont plus été en mesure de rendre leurs services. Le réseau a totalement été coupé (pompes de relevages sous eaux) dans le quartier du Chou à Pontoise durant toute la période de débordement. Une centaine de maisons ont été concernées. Les eaux de pluies, par endroit, ont été refoulées des réseaux dédiés à l'eau pluviale, trop chargés...

Vailly-sur-Aisne

Survenue hors période végétative, la crue de décembre 1993 a causé peu de dommages agricoles, à l'exception des dégâts sur les bâtiments et le matériel.

◆ ... sur les infrastructures de transport :

Les infrastructures routières ont été touchées par la crue : un grand nombre de routes ont été coupées par nécessité ou par prévention. Le trafic routier a été ralenti, voire interrompu à cause de la submersion effective ou probable des routes. Des ponts ont été interdits à la circulation. Des quartiers, des villages se sont retrouvés isolés (Longueil-Annel dans l'Oise). La circulation sur les voies restées ouvertes a été perturbée, congestionnée.

Le trafic ferroviaire, peu affecté directement par cette crue, a été suspendu, par prévention avec des conséquences importantes sur les flux de personnes et de biens.

La navigation a cessé toute activité. Les canaux ont été envahis par les eaux de l'Oise et ont débordé sur des zones habitées, dont certaines ont été évacuées par précaution. Près de Macquigny (02), le canal a été totalement submergé. Des dysfonctionnements de même nature ont été observés dans la vallée de l'Aisne dans le département des Ardennes : la digue du canal a été submergée entre Rilly et Asfeld. Il y a eu aussi des débordements du canal sur Rethel, Château-Porcien et Blanzly.



Longueil-Annel



Chauny



INTERVIEW DE MME CAROLE DOBEL, SIDPC DE L'OISE

Carole DOBEL, Pôle prévention, information préventive, suivi des risques naturels et sanitaires au SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile) de l'Oise depuis 1988 a connu la gestion de crise en décembre 1993.

En quoi consistait la gestion de crise en décembre 1993 ?

Au cours de la crise de décembre 1993, j'étais dans la salle opérationnelle de la préfecture. La cellule de crise avait deux principales missions.

La première était la mise en place et la coordination de l'ensemble des moyens de secours. Il a fallu faire face aux nombreuses demandes des communes, leur donner les moyens nécessaires, souvent basiques tels des bottes, sacs de sable, pelles, parpaings... Toutefois, nous avons la chance alors de pouvoir compter sur le soutien des garnisons militaires- le 25ème RGA de Compiègne, le 6ème RHC de Margny-lès-Compiègne, le 41ème RT de Senlis, le RMT de Noyon- qui étaient coordonnées par la délégation militaire de Beauvais. L'ensemble des moyens humains et matériels (camions, tentes, pompes...) ont pu être réquisitionnés, au profit des communes qui nous ont sollicité. En renfort, les associations de secourisme, fortement implantées dans le Compiègnais et le Creillois, ont apporté tout leur soutien à la population.

La deuxième mission a été l'information des élus, de la presse et de la population. Les maires étaient avertis de l'évolution de la crue par deux messages quotidiens, à douze heures d'intervalle, qui leur parvenaient soit par télécopieur soit par remise en main par les pompiers ou la gendarmerie, si la mairie en question ne détenait pas de fax. Les messages d'annonces de crues étaient également

relayés par les médias. L'accueil téléphonique du public pouvait être difficile sur le plan émotionnel : devoir annoncer à des personnes isolées que le niveau de l'eau n'allait pas encore baisser, entendre leurs détresses représentaient des moments très durs à vivre. De plus, cette crue est survenue à une période festive, au moment de Noël. Faire de la gestion de crise en faisant preuve d'empathie, cela n'a pas toujours été évident.

Quels ont été les principaux progrès de la gestion de crise depuis ?

L'élément principal a été la prise de conscience collective du risque inondation. Une vraie culture du risque s'est développée après cette crue et celle de février 1995 qui est survenue 13 mois après. De plus, les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), institués par la loi « Barnier » du 2 février 1995 sont devenus l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques naturels. Ces PPR établis sur la base d'une cartographie des zones à risques, interdisent ou réglementent l'urbanisation et la construction dans les espaces les plus exposés.

L'information préventive a énormément progressé. La réalisation progressive des PPR Inondations permet de disposer d'un outil cartographique. Informer les acquéreurs et les locataires sur les risques majeurs est devenue obligatoire. La mise en place de nombreux sites internet (météo, vigicrues, prim.net) ont permis de rendre l'information sur les risques accessible à tous. En 1993, ce n'était pas le cas. Peu de cartes des zones inondables existaient. La population avait oublié à quand remontait la dernière crue. Les nouveaux habitants n'avaient pas de conscience du risque. Aujourd'hui, l'information est là, réelle et disponible.



Compiègne

ZOOM SUR LE CONCEPT DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE

Le ralentissement dynamique cherche à ralentir la propagation de la crue en stockant temporairement (contrairement aux barrages-réservoirs qui sont en permanence en eau) le volume des petites et moyennes crues, sur des espaces inhabités, en amont des zones à enjeux (urbanisées). Les sites dits de « surstockage » permettent de limiter le débit de pointe sur les zones en aval et d'étaler le passage du volume de crue dans le temps (le laminage).

La crue de 1993, une impulsion nouvelle pour l'Entente Oise-Aisne

À la suite de la crue de 1993 puis celle de janvier-février 1995, une stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne a été adoptée sur la base des recommandations présentées par Jean Dunglas, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts dans son rapport remis au Premier ministre. Les principales recommandations de ce rapport se déclinaient en série de propositions :

recommandation n°1 : MIEUX CONNAITRE :

- améliorer et compléter la collecte des mesures hydrologiques et pluviométriques,
- terminer la modélisation numérique sur ordinateur du système Oise-Aisne et en faire un outil opérationnel.

recommandation n°2 : MIEUX PREVOIR :

- resserrer le système d'annonce de crue, jugé éparpillé, avec une responsabilité unique portée par la DIREN,
- intégrer un modèle de fonctionnement de bassin de type pluie-débit, pour faire intervenir la pluviométrie dès qu'il apparaît un niveau de précipitations susceptible de générer une crue,
- améliorer l'information et sa transmission vers les maires et la population.

recommandation n°3 : AGIR EFFICACEMENT :

- renforcer le rôle de l'Entente Oise-Aisne,
- élargir les champs d'action de l'Agence de l'eau et de VNF au domaine des inondations,
- mettre en place des PPR (plan de prévention des risques) dans une optique de gestion globale du risque inondation à l'échelle du bassin,

Parmi les recommandations, la proposition de réaliser, à l'échelle du bassin, **une série d'aménagements qualifiés d'« aires de surstockage »**, constitue une proposition novatrice sur laquelle repose la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation élaborée et mise en œuvre par l'Entente.

Cette orientation stratégique visant à réduire l'aléa par l'aménagement d'aires de ralentissement des crues est l'un des axes principaux de la politique nationale de prévention des inondations. Le programme d'actions présenté par l'Entente pour la période 2003-2006 en réponse à l'appel à projets « BACHELOT » a été primé (2003).

20 ans après la crue, l'Entente Oise-Aisne a réalisé deux aménagements.



TEMOIGNAGE DE M. JEAN DUNGLAS

Jean DUNGLAS, Ingénieur général du GREF, directeur scientifique du CEMAGREF, Président de la section eau et milieux aquatiques du CGGREF, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture de France depuis 2005, Président de cette Académie en 2009.

Monsieur Dunglas, le Premier ministre, M. Juppé, vous a confié, en 1995, une mission d'études et de propositions au sujet de la coordination de l'activité des services administratifs dans le domaine de la lutte contre les inondations sur les bassins de l'Aisne et de l'Oise.

Pour pouvoir établir une analyse fine sur la gestion du risque inondation, vous avez été amené à rencontrer plusieurs dizaines de personnes, élus, techniciens et riverains, au cours de cette mission. De façon générale, comment avez-vous été accueilli ?

La crue de 1993 a fait beaucoup de dégâts et surtout, elle a frappé tous les départements du bassin de l'Oise. Dans les Ardennes, le préfet se rendait à son bureau en barque. Celle de 1995 a avivé à nouveau les inquiétudes.

Un certain nombre d'élus de l'Oise, du Val d'Oise et de l'Aisne ont réellement souhaité et attendu cette mission d'expertise. Il y avait une forte mobilisation. Les élus ont demandé à M. Juppé de la lancer. Globalement, j'ai toujours été très bien reçu. Le Préfet des Ardennes alors en poste avait même mis à disposition une voiture avec chauffeur. Les contacts avec les riverains et les élus ont donc été très positifs dans l'ensemble. Les gens étaient conscients du danger et très coopératifs. Durant deux-trois ans, il y a eu véritablement une solidarité de bassin, parce que tout le monde avait souffert.

Toutefois, nous étions au début de la mise en place des PPRI et j'ai participé à des réunions houleuses avec des élus et des riverains. Ces plans provoquaient des réactions vives : ils cassaient alors de mauvaises habitudes en matière d'urbanisme et remettaient en cause la valeur foncière des terrains.

Votre rapport préconisait d'une part, le renforcement du rôle d'une entité qui existait déjà : l'Entente Oise-Aisne et d'autre part, la mise en œuvre d'un concept connu sous le nom de « ralentissement dynamique ». Comment en êtes-vous arrivé à ces conclusions ?

Effectivement, l'Entente existait déjà mais était devenue de moins en moins efficace. Son action se limitait à l'entretien des cours d'eau et à la défense contre les crues printanières par des projets de barrages écrêteurs qui échouèrent tous, face à une opposition locale violente. Après analyse, il est apparu que l'Entente, avec un accroissement de ses moyens restait la meilleure solution possible car déjà connue, bien implantée et pertinente pour une gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant.

La technique préconisée dans mon rapport se base sur l'idée d'inonder, pour une durée limitée, des terrains agricoles ou forestiers qui peuvent le supporter, de manière à écrêter la crue pour ensuite relâcher l'eau progressivement dans la rivière, à l'aide

de petits ouvrages discrets et relativement peu coûteux. Cette idée date de Napoléon III, qui, à la suite des inondations de 1856 demanda au Ministère des Travaux publics d'établir un rapport sur la manière de lutter contre les inondations. La nécessité de « faire la part de l'eau », c'est-à-dire de redonner de l'espace au fleuve est soulignée. Pour ce faire, il existe trois moyens : édifier des barrages-écrêteurs de crues ; préserver les champs naturels d'expansion existants et transformer certains champs d'expansion en aires de surstockage. Dans notre cas, les deux derniers paraissent les mieux adaptés.

Initialement, le rapport ne devait pas être diffusé au-delà des instances de décision. Finalement, après un recours, il l'a été. À côté de réactions généralement positives, il y a eu deux types de réactions nettement moins satisfaisantes.

La première fut de faire remarquer qu'on allait inonder les pauvres ruraux pour protéger les urbains bétonneurs et aménageurs. La seconde, plus pernicieuse, fut de croire que, puisque l'on se protège des crues, on peut construire dans les zones inondables, sans tenir compte de la plage d'efficacité des aménagements. Les gens pensaient et pensent toujours que l'on est capable de maîtriser totalement les débordements d'une petite rivière, que ce soit une inondation faible ou forte...

Quels sont, selon vous, les atouts de l'Entente Oise-Aisne ?

Il y en a plusieurs, mais deux sont particulièrement importants :
- L'Entente a une vision globale du risque au niveau du bassin. Ce fut le mérite de feu M. BERTHERY, ingénieur général du GREF et premier directeur après le dépôt de mon rapport, de faire comprendre à la population et à ses élus la nécessité d'agir tous ensemble, et de faire en sorte que les efforts soient équitablement répartis. Il a enclenché avec les grandes instances de décision une efficace concertation interdépartementale mettant en œuvre les conseils généraux et les chambres d'agriculture.

- L'Entente prend en considération la gêne que peut engendrer, pour la profession agricole, la mise en place des surstockages et des stockages artificiels qui sont, de toute façon, une perturbation pour l'exploitation agricole ou forestière.

**TEMOIGNAGE DE M. LOUIS HUBERT (ANCIEN DÉLÉGUÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE)**

Louis HUBERT, Directeur de la Direction régionale de l'environnement (Diren) d'Île-de-France et délégué de bassin Seine-Normandie de 2004 à septembre 2010, Directeur de la stratégie territoriale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie depuis octobre 2010.

Pendant plusieurs années, vous avez travaillé en partenariat avec l'Entente Oise-Aisne. Quel regard portez-vous sur le rôle et l'action de l'Entente Oise-Aisne ?

J'ai pris mes fonctions de directeur régional à la DIREN et délégué de bassin Seine-Normandie en 2004. Les PAPI venaient d'être lancés. C'est à ce titre que j'ai suivi de très près l'action de l'Entente Oise-Aisne, et ce d'autant plus que la question des inondations est un sujet majeur pour ce bassin.

En 2004, on avait une Entente qui, certes avait un champ de compétences sur l'ensemble du bassin mais n'intervenait que ponctuellement sur des aménagements ou des équipements. Ce que j'ai senti, c'est qu'avec la notion de PAPI, on a affiché la nécessité d'avoir une approche à l'échelle du bassin et renforcé l'idée qu'il ne fallait pas se satisfaire d'opérations d'aménagements ponctuelles mais avoir une approche beaucoup plus complète alliant communication, information, sensibilisation, aménagements, équipements ...

Je dirai même que l'Entente Oise-Aisne s'est ouverte à des missions qui n'étaient pas strictement liées à la gestion du risque inondation, mais nouvelles pour elle (milieu naturel...). Elle a préfiguré ce que les EPTB sont devenus aujourd'hui par la succession de lois qui ont précisé leurs fonctions (la loi Risques, le Grenelle, ..).

Lorsque l'Entente Oise-Aisne a sollicité le comité de bassin pour avoir son avis pour la transformation en EPTB, cela s'est fait sans difficultés : il y avait une reconnaissance du rôle de fait et de la légitimité de l'Entente Oise-Aisne à intervenir sur le bassin, dans un champ large.



Comment se traduisait concrètement le partenariat DIREN-Entente Oise-Aisne ?

En tant que représentant de la DIREN, nous n'étions pas membres de l'Entente Oise-Aisne mais entretenions une relation de proximité avec elle. Il y avait un suivi étroit, renforcé par un PAPI à mettre en œuvre avec des financements importants de l'État, transitant par la DIREN. Dans ma programmation annuelle, j'étais attentif à ce que nous devions inscrire comme crédits en fonction de l'état d'avancement des projets et le PAPI de l'Entente Oise-Aisne était celui qui nous mobilisait les plus grandes enveloppes. Il y avait une difficulté liée au fait qu'entre l'inscription dans un budget prévisionnel et la réalisation, il y avait parfois des écarts. On devait donc ajuster les opérations, d'un PAPI à l'autre, mais l'Entente Oise-Aisne avait plutôt l'un des PAPI les plus respectueux du calendrier prévisionnel.

Quels sont les atouts de l'Entente Oise-Aisne ?

Outre le fait que l'Entente a une légitimité d'action à l'échelle du bassin versant, l'autre atout de l'Entente Oise-Aisne est de pouvoir bénéficier d'une visibilité pluriannuelle des financements de ses projets. En effet, le premier PAPI a apporté cette visibilité et a sans doute donné à la structure une certaine assurance de financements qu'elle n'aurait pu avoir en l'absence de contractualisation pluriannuelle. Cela a permis également à l'État d'avoir une visibilité sur la consommation des crédits.

L'Isle Adam

La commémoration de la crue de décembre 1993

Le choc de 1993 a permis à l'Entente de définir une stratégie de réduction du risque au niveau du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne mais à ce jour, seuls deux aménagements d'écrêtement des crues sur les sept prévus ont pu être réalisés. En effet, vingt ans plus tard, le public a oublié cette catastrophe, occulté la possibilité de récurrence de celle-ci et le consensus sur la nécessité d'actions s'est émoussé.

Commémorer les vingt ans de la crue de 1993, c'est donc rappeler **l'omniprésence du risque** et la nécessité de maintenir éveillée la **conscience du risque**.

Pour ce faire, l'Entente Oise-Aisne a lancé depuis cet été un programme d'actions de sensibilisation du grand public et des scolaires qui comprend (dans l'ordre de lancement des actions):

1) L'accompagnement médiatique de la **Marche de la Vallée de l'Oise** : depuis plusieurs décennies, une randonnée annuelle, organisée par l'Office de tourisme de Verneuil-en-Halatte, remonte la vallée de l'Oise, de Conflans-Sainte-Honorine jusqu'à Chimay, du 14 au 21 juillet.

L'Entente Oise-Aisne s'est associée à l'organisation de cette randonnée qui passe :

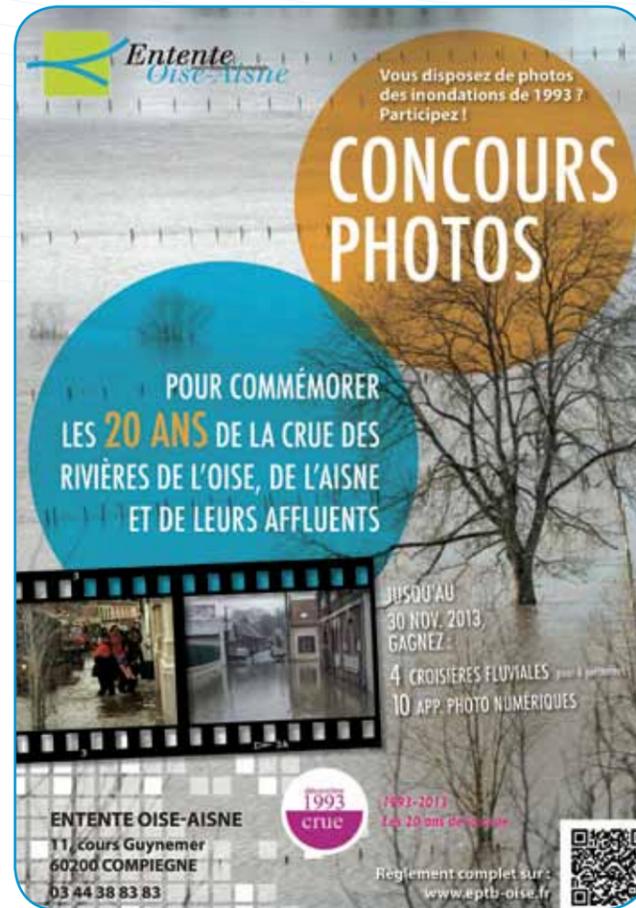
- à proximité de ses aménagements,
- à proximité des communes identifiées par l'État comme territoires à risque important d'inondation (TRI) et pour lesquelles l'Entente œuvre afin de réduire le risque.

La vallée de l'Oise est donc un axe essentiel dans la gestion du risque inondation.

Le partenariat que l'Entente Oise-Aisne a développé avec l'Office de tourisme de Verneuil-en-Halatte a permis ainsi de valoriser les objectifs de chacun des partenaires.

2) **L'insertion d'articles** à portée informative dans les journaux des communautés de communes et d'agglomération identifiées en TRI (Territoire à risque important d'inondation).

Pontoise



3) Le lancement d'un **concours-photos** sur la crue de 1993 : au début de l'automne, l'Entente Oise-Aisne a lancé ce concours afin de collecter des photos pour enrichir la mémoire collective du risque. 29 candidats nous ont fait parvenir 238 photos. Il s'ensuivra un livre largement distribué.

4) Le lancement d'un **appel à projets** auprès des collèges et lycées : lancé mi-octobre, il a pour objectifs la sensibilisation des collégiens et lycéens aux risques d'inondation par l'analyse rétroactive de la crue de décembre 1993 et la valorisation par la suite les productions collectives auprès du grand public. L'Entente Oise-Aisne retiendra 15 projets, qu'elle soutiendra financièrement à hauteur de 2 000 euros par projet.

En savoir plus sur la commémoration de la crue de décembre 1993 :
www.entente-oise-aisne.fr/index.php/linstitution-2

Nos projets

NOS PROJETS FINALISÉS

À ce jour, l'Entente Oise-Aisne a pu réaliser deux sites d'écrêtement des crues, sur l'Oise :

♦ **le site de LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60), à proximité de Compiègne.**

Inauguré en 2009, cet aménagement s'étend sur 3 000 hectares répartis sur huit communes de l'Oise (Chevrières, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Rhuis, Rivécourt, Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint et Verberie).

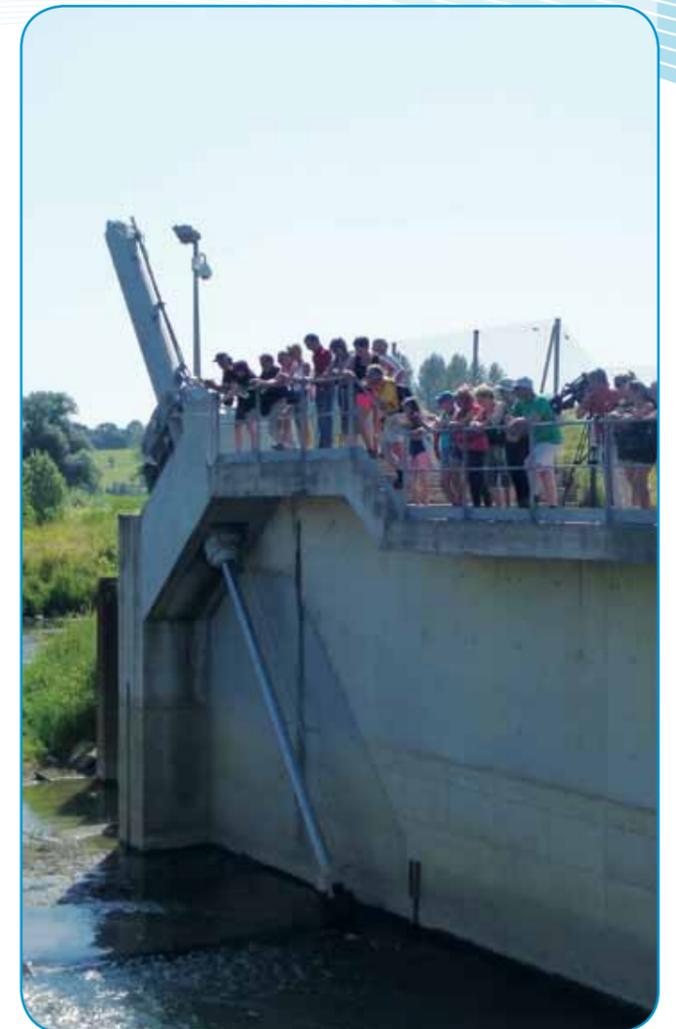
D'une capacité de stockage de 15 millions de m³, il s'inscrit dans une plaine naturelle d'expansion des crues de part et d'autre de la rivière Oise, correspondant au lit majeur, dotée d'étangs et d'un réseau de fossés et ruisseaux. Le stockage des eaux de crues s'effectue notamment dans des plans d'eau, dont le niveau est abaissé préalablement à la crue.

Cet aménagement bénéficie tant à l'amont qu'à l'aval, sur 54 communes de l'Oise et du Val d'Oise. Calé pour une efficacité optimale sur les crues cinquantennales, il présente l'avantage d'être à proximité de communes intégrées au TRI Creillois, telles Creil et Pont-Sainte-Maxence (cf. notre lettre d'information n°14, spéciale Directive inondation).

D'un coût total de 10 millions d'euros HT, le site permet d'éviter 90 millions d'euros de dommages et pertes économiques à chaque crue cible.



Longueil-Sainte-Marie



Proisy

♦ **le site de PROISY (02), sur le haut bassin de l'Oise.**

Opérationnel depuis 2009, cet aménagement a prouvé son efficacité en régulant la crue de janvier 2011. D'un coût total de 8,2 millions d'euros H.T, le site permet d'éviter 70 millions d'euros de dommages et de pertes à la société à chaque crue cible. En 2011, son activation a mis à l'abri plus de 350 foyers de Guise, qui avaient subi la crue de 1993.

D'une capacité de stockage de 4 millions de mètres cube, l'aménagement de Proisy est constitué d'une digue, d'un clapet sur la rivière, d'un poste de commande et de sondes. Le clapet commence à être relevé dès que le débit de 160 m³/s est atteint. L'eau est stockée derrière la digue, dans une cuvette naturelle.

18 communes sont directement bénéficiaires de l'ouvrage de surstockage qui a également un impact à l'échelle du bassin versant.

NOS PROJETS EN COURS

♦ le site de MONTIGNY-SOUS-MARLE (02) :

L'Entente Oise-Aisne est maître d'ouvrage d'un projet d'écrêtement des crues sur le bassin versant de la Serre. L'aménagement consiste en la réalisation d'une digue et d'un système de vannage sur la Serre, affluent principal de l'Oise moyenne.

Situé sur les communes de Montigny-sous-Marle et Marle, l'ouvrage permettra de réduire les niveaux d'eau en cas de crue de la Serre et du Vilpion dans 14 communes. Au plus près de la confluence, il réglera le débit de la Serre de telle sorte qu'après l'apport du Vilpion, le niveau d'eau ne dépasse pas la cote des premiers débordements dommageables en zone urbaine. Il est prévu pour réguler des crues de périodes de retour comprises entre 10 et 30 ans. Suite à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 10 octobre 2012, le dossier réglementaire a été déposé en préfecture et fera l'objet d'enquêtes publiques entre le 2 avril et le 6 mai 2014.

♦ le site de SAINT-MICHEL (02)

Le projet d'aménagement va permettre de réguler conjointement le Petit Gland, le Gland et l'Oise en aval de sa confluence avec le Gland.

Le site de Saint-Michel va agir en amont d'Hirson sur le débit du Petit Gland, réduisant ainsi la quantité d'eau dans la ville éponyme et en aval. Lorsque le débit de déclenchement est atteint à Saint-Michel (crues d'une période de retour supérieure à 10 ans), les vannes sont partiellement fermées et la pointe de la crue se retrouve provisoirement stockée dans la cuvette. L'ouverture progressive permet de contrôler le débit restitué jusqu'à un retour à la normale.

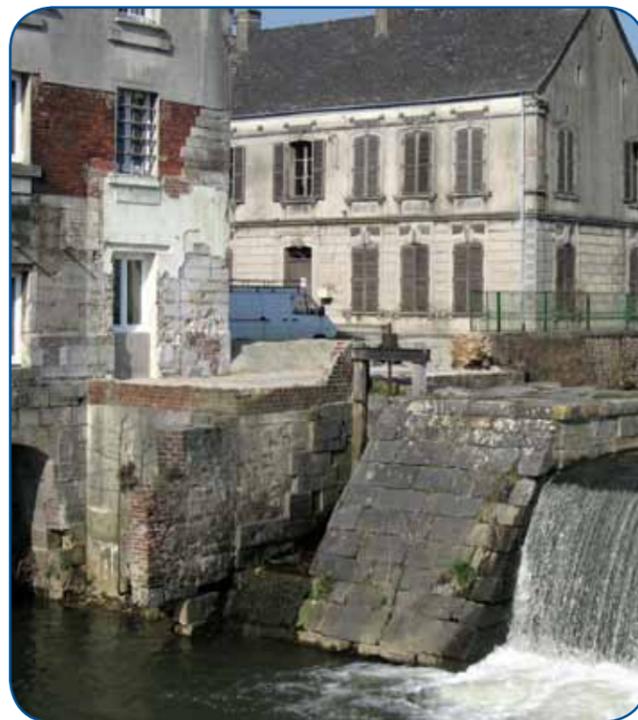
Le dossier finalisé est attendu pour le second semestre 2014.

Réunion publique du 12 décembre 2013, à Guiscard.



Montigny-sous-Marle confluence Serre-Vilpion

Hirson



♦ le PAPI VERSE (60)

Suite à la crue catastrophique de juin 2007 sur le bassin de la Verse, une forte volonté locale de lutter contre les inondations a rapidement émergé.

Le Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) intègre un scénario complet de lutte contre les inondations, traitant à la fois de la réduction de l'aléa avec des ouvrages structurants (réouverture du cours de la Verse actuellement busée dans sa traversée de Guiscard, ouvrages écrêteurs de crues, mise en place de techniques d'hydraulique douce sur les versants agricoles) et de la réduction de la vulnérabilité sur les principales communes touchées par la crue de juin 2007.

Le dossier complet du PAPI a été déposé en préfecture de l'Oise le 18 septembre 2012 et labellisé en janvier 2013 par la Commission mixte inondations (CMI). La convention relative au financement de l'ensemble du programme pour les six prochaines années doit être signée par l'ensemble des financeurs (État, Conseil régional de Picardie, Conseil général de l'Oise, communes, Syndicat de la Verse et Entente Oise-Aisne) le 18 février prochain. Au vu du calendrier administratif et financier, les premiers travaux de réalisation du bassin de Muirancourt, préalable à tous les autres, sont envisagés à l'été 2018.

♦ l'expérimentation d'AIZELLES (02)

Le bassin du ru de Fayau a été choisi comme site pilote sur proposition de la Chambre d'agriculture de l'Aisne. Il s'étend sur les communes d'Aubigny-en-Laonnois, Aizelles et Saint-Thomas. Un travail de concertation avec les acteurs locaux, mené par la Chambre d'agriculture, ainsi qu'une étude, réalisée par le groupe ANTEA, a permis d'orienter et de préciser les actions proposées :

- Deux bassins de rétention de faible hauteur seront mis en place pour diminuer les débordements dans les zones habitées.
- Des techniques d'hydraulique douce (plantation de haies, ...) seront mises en œuvre afin d'améliorer la qualité des eaux ruisselées et de les limiter.
- En milieu urbain, une restauration du ruisseau est prévue par la création d'un lit moyen avec plantes héliophytes.
- Un reméandrage du cours d'eau est proposé afin de lui redonner de la mobilité.

Des réunions de concertation avec les différents acteurs concernés par le projet sont régulièrement organisées.

Cette opération reçoit les aides de l'État, du FEDER, du Conseil régional de Picardie et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

♦ l'opération-pilote des CRÊTES PRÉARDENNAISES (08)

Défini par l'Entente Oise-Aisne comme étant le 7^e site d'écrêtement des crues, le secteur des crêtes préardennaises se compose des bassins versants de cinq des affluents de l'Aisne Ardennaise (la Vaux et son affluent le Plumion, le Saint-Lambert, la Fovire, la Saulces et le Lametz).

L'étude d'Hydratec, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes des crêtes préardennaises, a diagnostiqué un certain nombre de dysfonctionnements sur les bassins versants de ces cinq affluents. Les communes de la zone d'étude sont touchées par des problèmes de ruissellement et de débordement.

À l'issue de cette étude, plusieurs types d'actions ont été proposés afin d'améliorer les écoulements dans la traversée des zones à enjeux et de les ralentir en amont

Un programme d'actions sera défini précisément et décliné sur le Saint-Lambert et la Vaux dans la période 2014-2020 dès que la méthodologie de travail aura été précisée par les conseils généraux de la Marne, de la Meuse et des Ardennes.

Réunion sur la cartographie du TRI Chauny-Tergnier-La Fère, septembre 2013



NOS REFLEXIONS

♦ les bassins sucriers :

L'Entente Oise-Aisne étudie de près la possibilité d'aménager les bassins sucriers inutilisés à des fins d'écrêtement des crues. Le site de Montigny-Lengrain (02) est particulièrement bien situé, sur l'Aisne juste en amont de sa confluence avec l'Oise et des trois Territoires à risque important (TRI) identifiés par la Directive inondation que sont le Compiégnois, le Creillois et l'Oise francilienne.

S'agissant des bénéfices attendus sur la régulation des crues, le bassin de Montigny-Lengrain, doté d'une capacité de plus de 4 millions de m³, pourrait permettre de soustraire jusqu'à 35 m³/s à la crue de décembre 1993 pendant les trois jours que dure le passage du pic. Le site de Montigny-Lengrain est prioritaire et des études plus précises sur ce site vont être lancées.

♦ la Directive Inondation :

L'Entente est pilote sur les 4 TRI du bassin. Parallèlement, elle participe au COPIL du grand TRI Ile-de-France pour intégrer les effets de la confluence Seine/Oise.

Les TRI font l'objet d'une cartographie de la zone inondable et d'une analyse fine des enjeux pour trois types de crues: la crue fréquente (type trentennale); la crue moyenne (type centennale) et la crue extrême (type millennale). La phase de consultation s'est achevée en novembre 2012. Ces cartes sont en cours de validation.

Une stratégie locale est en cours d'élaboration sur chacun des TRI, sous pilotage de l'État. L'Entente Oise-Aisne anime la démarche sur chacun des TRI en rencontrant les différents acteurs concernés par les différents thèmes de travail : enjeux économiques et sociaux, aménagement du territoire, gestion de crise et exposition des réseaux (électricité, transport, eau potable,...).

Pour en savoir plus sur nos aménagements, consultez la documentation sur notre site Internet !

www.eptb-oise.fr

Informations sur les travaux en rivières domaniales non navigables

Dans le cadre des travaux d'entretien et de restauration pour une amélioration des fonctionnalités des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne, l'Entente Oise-Aisne a réalisé les travaux suivants depuis le début de l'année 2013 :

- ◆ **L'enlèvement des encombres préjudiciables** : une campagne sur l'ensemble du linéaire des deux cours d'eau, à l'exception du périmètre d'un syndicat, a été menée.
- ◆ **L'abattage préventif** : dans les zones à enjeux, un abattage sélectif et préventif est réalisé si besoin.
- ◆ **La reconstitution d'une ripisylve de qualité** : une campagne a été menée sur les communes de Cys-la-Commune (02), Presles-et-Boves (02) et Baboeuf (60). Depuis 2010, environ trois kilomètres de ripisylve ont ainsi été restaurés.
- ◆ **La poursuite de la lutte contre les espèces exotiques invasives, à savoir** :
 - Les renouées asiatiques : 5 200 m² de renouées asiatiques sont actuellement gérés par l'Entente Oise-Aisne sur 7 communes des Ardennes, 1 commune de l'Aisne et 5 de l'Oise.
 - L'Euphorbe fausse-baguettes : afin de limiter la propagation d'une invasive nouvellement implantée le long de l'Oise non navigable, le Conseil d'administration de l'Entente a décidé de gérer cette plante avant qu'elle ne devienne aussi problématique qu'elle l'est dans la vallée de la Saône.
- ◆ **La poursuite des études sur la restauration de la continuité écologique et sédimentaire au niveau des barrages de la Grande Ventellerie à Chauny (ARKEMA) et de la papeterie d'EVERBAL à Evergnicourt**. Ces études sont réalisées par le bureau d'étude Egis Eau. Ces deux études découlent de l'arrêté préfectoral visant à restaurer la continuité écologique et sédimentaire et doivent permettre aux propriétaires des ouvrages de réaliser les travaux dans les cinq années qui suivent la signature de l'arrêté.
- ◆ **La restauration des zones humides** : les zones humides de Vailly-sur-Aisne et de Maizy sont en cours d'achèvement.



Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

(Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

Pour nous joindre :

11 cours Guynemer - 60200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83 Fax : 03 44 38 83 80
Tous les numéros directs et mails des services sur notre site : www.eptb-oise.fr

Lettre d'information de l'Entente Oise-Aisne / février 2014 - n°15

Directeur de publication : Jean-Michel CORNET

Responsable de la communication :

Laurence DUBROMELLE

Rédaction : Laurence DUBROMELLE,
Pascal LAUGIER, Marjorie ANDRÉ

Réalisation : Tri-angles.com

Photos : Entente Oise Aisne

Impression : Imprimerie Houdeville-ICO

Lettre imprimée dans le respect de l'environnement sur du papier recyclé.



ISSN : 2114-8643

Dépôt légal : février 2014



web